

MAIRIE DE VALBELLE

Valbelle, le 10 juin 2026

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 5 juin 2026 à 19h30.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, GRANATO et BLANC Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, RICHAUD, CHAUXEAUX et FONTANARAVA.

Procuration : Monsieur DAUMAS, excusé, donne pouvoir à M. VADOT.

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. ELECTIONS SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les conseillers que les communes de moins de 500 habitants doivent élire un délégué et 3 suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2026.

Suite à l'élection à bulletins secrets :

Monsieur VADOT Pierre-Yves est élu délégué à l'unanimité.

Monsieur RAPHAELIAN Paul, Madame RENON Céline et Monsieur FONTANARAVA Vincent sont élus suppléants à l'unanimité.

2. DEVIS INSTALLATIONS DE RADIATEURS ELECTRIQUES POUR DEUX GITES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de changer les radiateurs électriques qui sont en mauvais état dans deux gîtes.

Monsieur le Maire précise que ces 2 gîtes sont correctement isolés. Vu la surface et la configuration des deux appartements, la solution est de poser des radiateurs électriques comportant un fluide thermo-conducteur diffusant une chaleur inertielle sans à coup.

Trois entreprises ont été contactées, deux ont visité les appartements et présenté des devis.

Monsieur le Maire précise que les devis et les notices techniques des radiateurs proposés ont été envoyés aux conseillers.

A l'unanimité les conseillers choisissent le devis le mieux disant présenté par l'entreprise SE3V, d'un montant de 3831.00 € HT.

3. DEVIS CHANGEMENT DE FENÊTRE POUR DEUX APPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le programme de cette mandature sur lequel ils ont été élus prévoit en outre l'amélioration de l'isolation des bâtiments appartenant à la commune.

Ce changement de fenêtres pour les 2 appartements situés au premier étage de la mairie permettra d'améliorer grandement leur isolation. Il s'agit de remplacer des fenêtres en survitrage par des fenêtres en double vitrage.

Les trois entreprises contactées ont fourni un devis pour 8 fenêtres, 2 en blanc pour le côté sud qui a déjà des fenêtres en PVC blanc et 6 en chêne doré (pour ne pas dénoter avec les fenêtres en bois du rez-de-chaussée) pour le côté rue (les devis ont été envoyés aux conseillers).

L'entreprise mieux disante est l'entreprise PESCE Pierre pour un montant de 8430.00 € HT, est choisie à l'unanimité par les conseillers.

4. APPROBATION OFFRE DE SERVICES DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DE IT 04 : ACCOMPAGNEMENT AUX DECLARATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SISPEA)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un agent de la DDT s'occupait les années précédentes des rapports sur la qualité et le service de l'eau et de l'assainissement et des déclarations réglementaires relatives à l'eau potable et à l'assainissement.

L'État n'assurant plus ce service, c'est maintenant aux communes de le faire. IT 04, qui est une association gérée par les collectivités locales du département, propose aux communes de s'en occuper moyennant une rétribution de 615.00 €HT pour la mission de base, avec éventuellement une vacation complémentaire de 250.00 €HT si la commune a des dossiers complexes, et une option d'un montant de 400.00 €HT en cas de déplacement sur site pour récupérer les données et autres documents. (L'offre d'IT 04 a été envoyée aux conseillers).

Monsieur le Maire précise que pour notre commune la mission de base sera probablement suffisante et que l'accord de la commune sera nécessaire pour les missions complémentaires.

Il propose aux conseillers d'accepter l'offre d'IT 04 pour un montant maximum de 1250.00 €HT afin de ne pas avoir à délibérer de nouveau si une ou les deux missions complémentaires se révélaient nécessaires.

Accord à l'unanimité des conseillers.

5. QUESTIONS DIVERSES

Aire de dépôt des déchets verts

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ouvrir cette aire exceptionnellement à la demande, en plus des 2 périodes en automne et à la fin de l'hiver. Ce nouveau service pourra être utilisé en particulier par les personnes ayant des résidences secondaires et qui ne sont pas présentes durant les périodes d'ouverture. La personne désirant utiliser ce dépôt en dehors des périodes d'automne et d'hiver devra téléphoner au Maire et convenir avec lui d'un rendez-vous pour l'ouverture de l'aire. Ce service devra rester exceptionnel et ne pourra pas remplacer le service habituel.

La séance est levée à 21H00.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves

